

Nice : le sans-papiers cap-verdien va être régularisé

Cest la première fois qu'il sourit depuis quinze jours », souligne M^e Frédéric Carrez, hier après-midi à la sortie de la caserne Auvare à Nice.

« Il », c'est Carlos Varela Vaz, un Cap-Verdien de 29 ans qui a quitté son pays natal en 2003 après le décès de son père, afin de rejoindre sa mère en France. Depuis, le jeune homme muni d'une fausse carte de séjour avait trouvé un emploi sur un chantier de Vallauris, où il était déclaré et payait ses cotisations sociales. Jusqu'à une dénonciation, et son interpellation en plein boulot, le 22 avril dernier.

Hier matin encore, cet ancien basketteur croyait sa dernière heure en France arrivée. Le tribunal administratif avait refusé d'annuler l'arrêté de reconduite à la frontière, et son avion pour le Cap-Vert, via Paris et Lisbonne, devait décoller à 13 h 30. En attendant, cet étranger sans histoire, in-

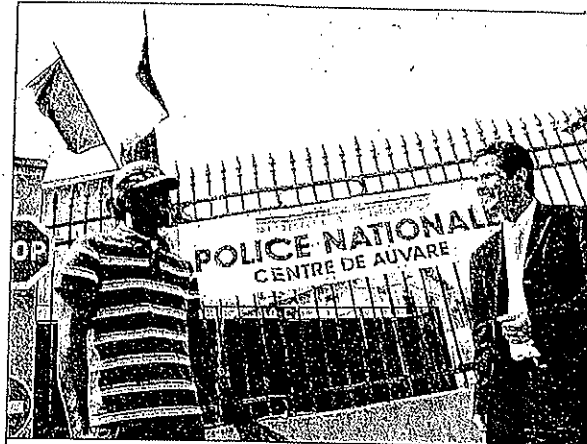
connu des services de police, angoissait au centre de rétention d'Auvare.

« J'ai eu très peur »

« On m'a dit qu'on allait venir me chercher à 11 h 30 pour me faire rentrer chez moi. Mais là-bas, je n'ai plus personne, je n'ai plus rien à y faire, alors j'ai eu très peur, j'ai pleuré toute la journée », témoigne ce sans-papiers en quête de destinée.

Sur requête de son avocat, son avenir sur notre sol s'est débouché in extremis hier matin en préfecture, où l'on a réétudié cet épineux dossier. Résultat : l'arrêté de reconduite à la frontière est suspendu et d'ici quelques jours, l'intéressé devrait bénéficier d'une carte de séjour d'un an renouvelable. Autrement dit, être régularisé...

« On a tenu compte de la situation de ce jeune homme, tant sur le plan personnel que professionnel. Mais ce n'est pas la porte ouverte à



Carlos Varela Vaz a eu chaud : son avion pour le rameau au Cap-Vert devait décoller à 13 h 30 hier. Mais après réexamen de son dossier, la préfecture l'a « repêché ». Son avocat M^e Carrez est venu le chercher à Auvare.

(Photo P. Lapoi)

toutes les demandes de sans-papiers, ça reste une régularisation au cas par cas », précise-t-on en préfecture. Au-delà des contraintes administratives, des consignes politiques et des objectifs assignés, pour M^e Carrez, cette décision fait avant tout preuve d'humanité.

« Carlos est un bon salarié, son employeur veut le garder, il a déjà une sa française et son père au Cap-Vert est décédé. Qu'est-ce qu'il pouvait y faire ? Je félicite que la préfecture tienne compte de cette situation d'exception ».

ALEXANDRE CARI